

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2023

REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par

Mme Mette, Mme Bannier, M. Berta, M. Croizier, M. Esquenet-Goxes, M. Gumbs et Mme Folest

TITRE

Après les mots :

« visant à »

rédigier ainsi la fin de l'intitulé :

« garantir un tarif réduit aux étudiants boursiers et précaires dans les sites de restauration gérés par les CROUS ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les amendements de réécriture de l'article 1^{er} défendus par les 3 groupes de la majorité, cet amendement souhaite modifier le titre de la présente proposition de loi pour préciser que les repas à 1 euro ne concernent que les étudiants boursiers ou précaires.